

Une alternance progressive adaptée aux missions

Conçue pour accompagner la progression de l'apprenti de la fonction de technicien à celle de Manager de Systèmes d'information, l'alternance est modulée dans le temps. Courte au début, elle s'allonge au fur et à mesure de la prise de responsabilité dans les projets :

- 225 jours sur 3 ans - 45 semaines en formation / 102 semaines en entreprise.

LE RYTHME DE L'ALTERNANCE

1^{ÈRE} ANNÉE : 2 semaines au CFA / 3 semaines en entreprise

2^{ÈME} ANNÉE : 2 semaines au CFA / 4 semaines en entreprise

3^{ÈME} ANNÉE : 2 semaines au CFA / 5 semaines en entreprise

Les compétences développées en formation et en entreprise

ANNÉE 1

■ Intégration et appropriation de l'environnement de travail :

par la rédaction de deux premiers écrits professionnels, le rapport d'étonnement et le mémoire technique, l'apprenti se familiarise avec l'organisation et les techniques de l'entreprise d'accueil.

■ Au CFA, les concepts fondamentaux technologiques et méthodologiques des deux options sont déclinés à travers un projet fil rouge et un projet innovation/scientifique.

ANNÉE 2

■ Réalisation d'un projet en

entreprise : l'apprenti conduit un véritable projet en prenant en compte les dimensions techniques, humaines, économiques et organisationnelles de l'entreprise.

Il prend des responsabilités et décline des méthodologies de management de projets de systèmes d'information.

■ Au CFA, lors de séances dédiées au projet professionnel, l'apprenti construit son plan de formation individualisé.

La gestion de projet est présentée sous différentes déclinaisons et applications dans les systèmes d'information.

ANNÉE 3

■ Réalisation de la thèse

professionnelle : À partir d'une problématique issue du monde de l'entreprise, la thèse professionnelle permet à l'apprenti de confronter ses réflexions à l'état de l'art (bibliographie, webographie, publications,...) et à des vécus professionnels personnels. Cette démarche doit être étayée et argumentée. La finalité de la thèse professionnelle est d'apporter une réponse à la problématique posée, celle-ci devant être applicable dans un contexte professionnel.

■ Au CFA, il conforte son projet professionnel dans la réalisation de son plan de formation individualisé.

Le contrat d'apprentissage

UN CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE DÉTERMINÉE

C'est un contrat de travail de type particulier qui donne à l'apprenti le statut de salarié et qui associe une formation dispensée dans un centre de formation (CFA) et dans une entreprise.

LE STATUT ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

L'apprenti est un salarié à part entière.

■ À ce titre, les lois, règlements, conventions collectives et accords de l'entreprise ou de sa branche professionnelle lui sont applicables au même titre qu'à tous les autres salariés, en particulier : les horaires, les congés et RTT, les régimes de protection sociale, la prise en charge des frais de transports et les autres avantages divers.

LA RÉMUNÉRATION

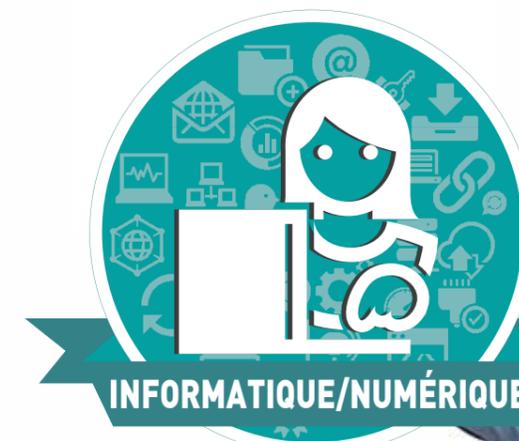
■ L'apprenti perçoit une rémunération dès le début de l'apprentissage pour toutes les heures passées en entreprise et au CFA. Cette rémunération est exonérée de charges sociales.

■ Elle est fixée en pourcentage du SMIC ou du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus avantageux.

■ Elle augmente en fonction de l'âge de l'apprenti et de l'année d'exécution du contrat.

ÂGE DE L'APPRENTI(E)	1 ^{ÈRE} ANNÉE	2 ^{ÈME} ANNÉE	3 ^{ÈME} ANNÉE
↓ 18 ans	25 % du SMIC	37 % du SMIC	53 % du SMIC
de 18 à 20 ans	41 % du SMIC	49 % du SMIC	65 % du SMIC
de 21 à 25 ans	53 % du SMIC	61 % du SMIC	78 % du SMIC

LA RÉUSSITE PAR L'APPRENTISSAGE



Manager des systèmes d'information

Formation Bac+5 en 3 ans après un bac + 2

Votre contact
personnalisé

Sofia CHERIFI
scherifi@cesi.fr
01 55 17 80 39

26 ANS
D'EXPÉRIENCE
DANS
L'APPRENTISSAGE

CESI - Cesfa Informatique
93, boulevard de la Seine BP 602
92006 NANTERRE
www.cesfa-informatique.fr

Formez-vous à un métier adapté au monde du système d'information !

Conditions d'admission

- Être âgé(e) de moins de 26 ans à la date de la signature du contrat d'apprentissage (sauf dérogation prévue par la législation : poursuite d'apprentissage ou personne handicapée),
- Être titulaire d'un diplôme Bac+2/3 informatique, éligible à la formation (BTS IRIS, BTS SIO, DUT Informatique, DUT SRC, DUT GEII, DUT R&T, Licence ou Licence Professionnelle. Titre RNCP* de niveau III),
- Renvoyer le dossier de candidature et s'acquitter des frais administratifs (avant mi-Mars),
- Satisfaire aux tests de positionnement et à l'entretien de motivation (Avril),
- Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise. Une aide à la recherche d'entreprise d'accueil est prévue.

Un suivi individualisé



Pour optimiser ses chances de réussite, l'apprenti bénéficie d'un double tutorat :

- Au CESI, il est encadré par un responsable pédagogique, expert du domaine.
- En entreprise, son maître d'apprentissage définit ses objectifs de mission professionnelle, le guide dans l'élaboration et la réalisation de ses projets et s'assure de sa progression dans l'acquisition des compétences métier.

Objectifs de la formation

Le cycle de trois ans forme des Managers de Systèmes d'Information capables de s'adapter à des situations de travail évolutives et qui se destinent à des fonctions en entreprise telles que :

- Analyste d'exploitation
- Architecte du système d'information
- Chef de projet informatique
- Consultant informatique
- Ingénieur études et développement
- Ingénieur systèmes et réseaux
- Responsable d'affaires
- Responsable marketing web

Au-delà de l'expertise technique globale, la formation et l'expérience en entreprise permettront de développer et de valoriser les compétences managériales à l'échelle d'une entreprise, d'un service ou d'un portefeuille de projets.

La connaissance de l'entreprise, des métiers de l'informatique et la capacité à manager des projets simultanés feront du futur Manager de Systèmes d'Information un interlocuteur indispensable du système d'information auprès de la direction. Ses compétences s'appliqueront également à la stratégie d'entreprise en s'appuyant sur des méthodes et des outils d'aide à la décision.

Des modalités d'évaluation orientées métier

- Certification « Manager de Systèmes d'Information » enregistrée au RNCP* de niveau I, sous le code NSF 326, par arrêté du 3 décembre 2010 publié au Journal Officiel du 22/10/2010.
- L'obtention du diplôme repose sur un contrôle continu, des soutenances de projets, une thèse professionnelle, la validation des compétences par le maître d'apprentissage et la présentation de rapports de projet devant un jury constitué de professionnels.

* Répertoire National des Certifications Professionnelles



Volume horaire de la formation (1575 heures sur 36 mois)

COMPÉTENCES TECHNIQUES (742 heures)

Tronc commun (364 heures)

- ERP, Business Intelligence, Big Data, Internet des Objets, SharePoint, Linux, Théorie des réseaux, Algorithmique, MERISE, UML, SQL, Sécurité Informatique

Options (378 heures)

- Ingénierie Logicielle : JAVA, Android, PHP, HTML 5, JEE, C#, Ergonomie des applications
- Ingénierie Systèmes et réseaux : Linux, Windows, Cursus CISCO CCNA, Virtualisation VOIP, Supervision, Messagerie, Scripting, Sécurité

COMPÉTENCES GESTION DU SI (98 heures)

- ITIL, Urbanisation des SI, ISO 27000, Droit informatique, Audit Qualité

COMPÉTENCES GESTION DE PROJET (175 heures)

- CDC, Gestion de projet informatique, Gestion des coûts et délais, Gestion des risques,

Gestion de projet AGILE, Tests & Recettes, Méthodes d'Analyse et de résolution de problèmes

COMPÉTENCES MANAGEMENT (77 heures)

- Gestion d'équipe, Gestion des conflits, Délégation, Négociations, Management interculturel, Analyse sociologique des organisations et accompagnement au changement

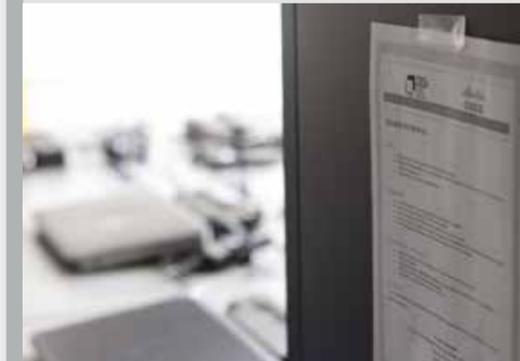
COMPÉTENCES STRATÉGIE DU SI (119 heures)

- Marketing, innovation, Hackathon, Architecture des SI, Schéma directeur, Gouvernance informatique, Développement durable et Green It

COMPÉTENCES TRANSVERSES (343 heures)

- Anglais, Communication écrite et orale, Projet professionnel, Thèse professionnelle

E-RESSOURCES



Les apprentis ont à leur disposition :

- Un accès aux technologies Microsoft, VmWare et CISCO,
- Des supports en e-learning et des outils d'aide au passage des certifications,
- Une plateforme Campus Numérique, véritable lien avec leurs formateurs,
- Un Fablab
- Un Labo CISCO



LE MÉTIER VISÉ

Le Manager des Systèmes d'Information définit la stratégie de développement du système d'information ainsi que les priorités dans les projets informatiques. Il développe une vision globale des systèmes informatiques et dispose à ce titre d'une double compétence.

- En tant qu'architecte du système d'information, il est amené à faire évoluer la plateforme technique d'une entreprise ou à la refondre. Pour cela, il s'appuie sur une étude préalable des besoins du client (interne ou externe) et traduit les attentes en solutions informatiques, dont il manage le suivi de la réalisation. Il apporte des modifications si besoin en garantissant la cohésion de l'ensemble du système.
- En tant que manager d'équipes, il veille plus précisément au respect des délais et du budget, à la qualité du projet et à la gestion des équipes concernées (sous sa responsabilité hiérarchique directe ou fonctionnelle). Il est responsable au quotidien de l'avancée des projets. Il délègue certaines opérations de mise en œuvre technique et supervise les résultats des équipes.